

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/12/16-2/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211216-lmc100000023027-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/12/2021

Réception Préfet : 20/12/2021

Publication RAAD : 20/12/2021

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VEAU Véronique

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : GOUHOURY Pascal

OBJET : Politique départementale en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique -
Critères d'éligibilité et modalités d'attribution des aides à l'investissement.

En 2019, dans le cadre de sa politique culturelle, le Département a revu son soutien aux investissements à vocation culturelle et artistique. En cohérence avec sa politique contractuelle en faveur des projets territoriaux, il est proposé de revoir le plafond de subvention dédiée aux scènes conventionnées et d'élargir l'attribution de subventions d'investissement aux structures muséales dans le cadre de projets d'évolution de leur muséographie.

Ce rapport a pour objet d'inclure cette nouvelle disposition dans un document unique posant l'ensemble des critères d'éligibilité et des modalités d'attribution des aides apportées par le Département en matière d'investissement à vocation culturelle et artistique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/01 en date du 26 septembre 2019, relative aux investissements à vocation culturelle et artistique,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 5 mars 2021, relative au vote de la DM1 pour 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 31 mai 2021, relative au vote de la DM2 pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n° 6/01 du 26 septembre 2019 relative aux investissements à vocation culturelle et artistique.

Article 2 : d'approuver le dispositif d'aides en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique dans son ensemble, incluant les structures muséales, dont les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution sont présentées en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGEIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne